



# **Enseignant,**

*mon nouveau métier*

dans l'enseignement fondamental  
organisé par la Communauté française



# Sommaire

Avant-propos .....	3
1. Introduction .....	4
2. Enseigner dans l'enseignement fondamental .....	5
2.1 Les projets éducatif, pédagogique et d'établissement	
2.2 La structure de l'enseignement fondamental	
2.3 La pédagogie du projet	
2.4 La pédagogie différenciée.	
2.5 L'évaluation	
3. Tenir les documents pédagogiques .....	12
4. Préparer une activité d'apprentissage .....	13
5. Rédiger la préparation d'une activité d'apprentissage .....	17
6. Evaluer sa démarche .....	18
7. Glossaire .....	19

## Avant-propos

Ce document s'adresse prioritairement aux institutrices et instituteurs non porteurs des titres requis<sup>1</sup> désignés dans l'enseignement fondamental.

Il s'adresse aussi à tous les enseignants du maternel et du primaire qui désirent confronter leur savoir-faire pédagogique à la législation actuelle (décret « Ecole de la réussite », décret « Missions », Socles de compétences, « Contrat pour l'école : 10 priorités pour nos enfants » ...).

L'objectif de ce document est de leur apporter une aide pour remplir efficacement leur mission.

Institutrices et instituteurs, vous trouverez ici :

- des informations relatives à l'enseignement spécialisé,
- des conseils méthodologiques.

**Tous les inspecteurs** de l'enseignement fondamental vous les recommandent.

---

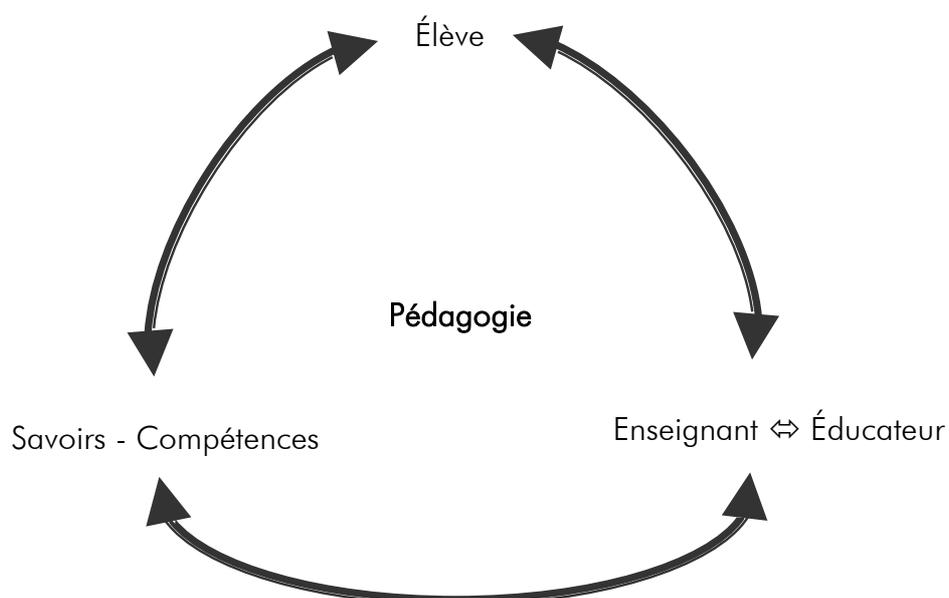
<sup>1</sup> Désignés sur base de l'article 20 de l'Arrêté Royal du 22 mars 1969, fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces établissements.

## 1. Introduction

**Éduquer**, c'est conduire, mener, accompagner, élever l'enfant au maximum de ses possibilités.

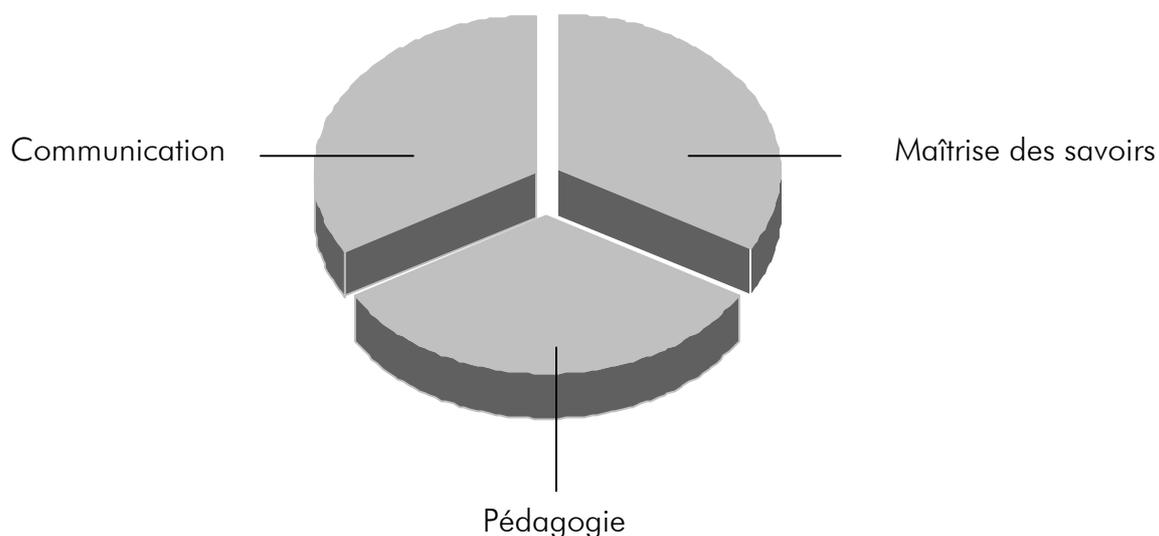
**Enseigner**, c'est amener les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

La **pédagogie**, science de l'éducation, propose des méthodes d'enseignement pour atteindre les objectifs repris ci-dessus.



**Être enseignant**, c'est être capable de :

- maîtriser les savoirs à enseigner ;
- connaître et appliquer les méthodes pour enseigner (être un pédagogue);
- être capable de faire passer le message (savoir communiquer).



*Enseignement fondamental*

## 2. Enseigner dans l'enseignement fondamental

### 2.1 Les projets éducatif, pédagogique et d'établissement

Le **PROJET EDUCATIF**<sup>1</sup> de l'enseignement organisé par la Communauté française définit des valeurs à portée générale :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Le **PROJET PEDAGOGIQUE**<sup>1</sup>, commun à tous les établissements de l'enseignement organisé par la Communauté française, aborde successivement les différentes facettes de l'éducation des jeunes qui lui sont confiés :

- faire vivre la démocratie au quotidien ;
- constituer de véritables équipes éducatives ;
- ouvrir l'école aux parents et à d'autres partenaires ;
- créer un contexte d'apprentissage favorable ;
- conduire chacun des élèves aux savoirs et aux compétences attendus ;
- organiser des bilans ;
- préparer aux choix professionnels en dépassant les limites sociales et culturelles.

Le **PROJET D'ETABLISSEMENT**<sup>2</sup> définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique.

---

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 mai 1998

<sup>2</sup> Décret « Missions » du 24 juillet 1997

## 2.2 La structure de l'enseignement fondamental

L'enseignement fondamental est organisé selon le schéma ci-dessous :

Première étape		Deuxième étape	
1 <sup>er</sup> cycle 2,5 – 5 ans	2 <sup>e</sup> cycle 5 - 8 ans	3 <sup>e</sup> cycle 8 – 10 ans	4 <sup>e</sup> cycle 10 – 12 ans

Cette organisation voulue par le décret « Missions » met en exergue la volonté de travailler en cycles et de privilégier la continuité des apprentissages.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001, la première étape se parcourt sans redoublement souhaité mais avec l'opportunité, pour les élèves en décrochage, de bénéficier d'une année complémentaire construite sur base de leurs difficultés.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2007, il en sera de même pour la deuxième étape.

La mise en place d'une année complémentaire n'est pas une mince affaire. Pour y recourir d'une manière exceptionnelle, il est nécessaire de mettre le doigt sur les premiers signes de décrochage dès qu'ils se manifestent afin de remédier aux faiblesses constatées dans les meilleurs délais. Pour aider les enseignants dans cette tâche complexe, soixante périodes de concertation par année, ont été mises en place pour leur permettre de fonctionner en équipes et de réfléchir ensemble aux solutions à apporter aux élèves en difficulté.

## 2.3. La pédagogie du projet

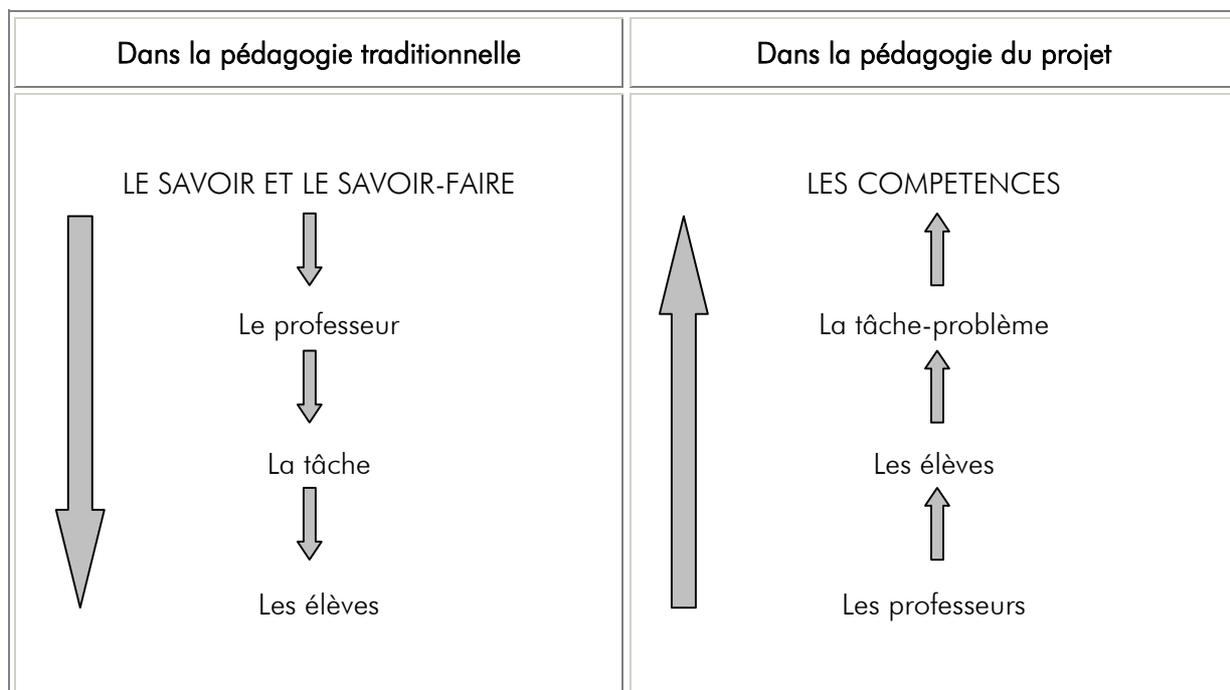
### 2.3.1 Définition

La pédagogie du projet est un processus d'apprentissage qui met les élèves, encadrés par les professeurs, en situation :

- d'exprimer leurs envies, leurs questions, leurs ambitions...,
- de chercher des moyens d'y répondre,
- de planifier collectivement le projet,
- de le mettre en oeuvre.

Cette pédagogie est basée sur la motivation des élèves, suscitée par l'aboutissement à une réalisation concrète.

## COMPARAISON ENTRE LA PÉDAGOGIE « TRADITIONNELLE » ET LA PÉDAGOGIE DU PROJET



### 2.3.2 Objectifs

Développer certaines attitudes :

- la confiance en soi et l'autonomie personnelle,
- la solidarité et le respect de l'autre,
- la prise de décision collective et l'autogestion.

Acquérir des savoirs et savoir-faire :

- la maîtrise des outils intellectuels de base ;
- la libération des modes d'expression verbaux et non verbaux ;
- la découverte et l'analyse de l'environnement naturel et social ;
- la maîtrise des techniques nécessaires à la pratique d'un travail productif géré collectivement.

### 2.3.3 Rôle de l'enseignant

Le professeur est là pour accompagner, aider, baliser, réguler, alimenter. Il est personne ressource, conseiller, facilitateur de découverte et de socialisation.

Il relève les potentialités, les difficultés, les attitudes comportementales et les besoins des jeunes. Il apporte les remédiations nécessaires.

### 2.3.4 Pourquoi une pédagogie du projet ?

La pédagogie du projet présente des avantages :

- la pédagogie du projet développe une culture de travail en équipe ;
- elle considère les conditions d'un apprentissage aussi importantes que les contenus de cet apprentissage ;
- elle favorise l'appropriation d'un projet par le groupe puis par l'individu grâce à des moyens simples : un choix concerté des méthodes, une dynamique de groupe efficace et une valorisation du travail effectué ;
- elle propose un cadre d'actions, support d'une progression vers un objectif. L'animation se décompose en une suite d'étapes s'enchaînant dans un ordre logique, mais non figé ;
- les contenus à apprendre ne sont plus hiérarchisés, mais reliés entre eux par un problème à résoudre.

## 2.4 La pédagogie différenciée

La PEDAGOGIE DIFFERENCIEE est une **démarche d'enseignement** qui consiste à **varier les méthodes** pour **tenir compte de l'hétérogénéité** de la classe : chaque élève a son propre mode et son propre rythme d'apprentissage.

La pédagogie différenciée accorde à chaque élève le temps nécessaire pour qu'il puisse acquérir les compétences déterminées par les Socles.

Pratiquer une pédagogie différenciée implique :

- d'adapter les méthodologies aux besoins spécifiques des élèves ;
- de varier les approches méthodologiques ;
- d'organiser des travaux de groupes associant les élèves en difficulté à des élèves plus avancés (tutorat) ;
- de permettre aux élèves de travailler de manière autonome ;
- d'apporter une aide individuelle aux élèves en difficulté ;
- proposer d'autres activités aux élèves qui maîtrisent les compétences attendues pour leur permettre d'aller au maximum de leurs possibilités ;
- de pratiquer une évaluation diagnostique qui débouche sur des activités de dépassement ou des fiches de remédiation ;
- ...

C'est donc en offrant une diversité d'expériences d'apprentissage pour chaque compétence à développer que l'école donne un maximum de chances à chacun de trouver ce dont il a besoin.

Cette différenciation ne porte ni sur les contenus (la matière à voir) ni sur le nombre de compétences telles qu'elles doivent être atteintes en fin de phase.

**Il s'agit d'une différenciation des moyens et des méthodes.**

## 2.5 L'évaluation

Il est important de préciser que **l'évaluation n'est pas un but en soi** ; elle n'est pas non plus le but de l'enseignement, mais un moyen dont disposent les enseignants et les élèves pour aider ces derniers à produire un travail scolaire de qualité et à se situer par rapport aux compétences à acquérir.

L'évaluation est tantôt formative, tantôt certificative. Toute épreuve, qu'elle soit formative ou certificative, doit être suivie d'une analyse et, si nécessaire, de remédiations.

### 2.5.1 Pourquoi évaluer les élèves ?

- Pour contrôler la maîtrise des prérequis      ⇨ le professeur détermine les prérequis maîtrisés : *ce que sait déjà l'élève*
- Pour poser un diagnostic                      ⇨ le professeur identifie l'origine d'une difficulté : *ce qui fait que l'élève se trompe*
- Pour contrôler une donnée                    ⇨ le professeur contrôle les acquis : *ce que l'élève sait après l'enseignement*

### 2.5.2 L'évaluation formative

Quand ?

L'évaluation formative est essentielle dans un enseignement auquel l'élève prend une part active parce qu'il est placé face à des situations de résolution de problèmes, de recherche et de création qui conduisent à la maîtrise de compétences.

Elle est effectuée en cours d'activité et se pratique de manière continue tout au long de l'apprentissage.

L'évaluation formative vise à :

- apprécier le progrès accompli par l'élève ;
- comprendre la nature des difficultés et l'origine des erreurs.

Dans l'enseignement maternel, l'observation est le moyen le plus efficace pour prélever les indices permettant d'évaluer les acquis des élèves, détecter les freins ou les blocages, les progrès tant au point de vue des savoirs, des savoir-faire que des attitudes. Les informations recueillies doivent être envisagées sur le long terme, le développement de l'enfant n'étant pas linéaire.

Pourquoi ?

Elle a pour objectif d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève.

Dans la mesure où elle met en évidence les réussites, elle est un facteur essentiel de motivation, de confiance en soi et de progrès.

Pour quoi ?

L'évaluation formative indique clairement à l'élève, à tout moment de son apprentissage :

- ce qu'il a acquis ;
- ce qu'il doit ajuster ;
- ce qu'il encore acquérir.

Comment ?

L'évaluation formative :

- ne pénalise jamais l'élève ;
- est un indicateur à son usage et à celui de l'enseignant ;
- crée la sécurité indispensable pour que chaque élève ose prendre le risque d'apprendre dans des situations nouvelles ;
- favorise l'autoévaluation ;
- ...

Lors de cette évaluation, l'élève **a le droit de se tromper**. Les erreurs, les blocages sont exploités par l'enseignant : l'erreur est donc une **composante positive** de l'enseignement. Elle permet à l'élève non seulement de prendre conscience de ses manques et de ses erreurs mais surtout de réfléchir aux stratégies qu'il met en œuvre, de réajuster ses représentations en cours d'apprentissage.

L'évaluation formative requiert :

- l'organisation de l'apprentissage sur base des référentiels et donc des compétences ;
- la construction d'une évaluation critériée.

### 2.5.3 L'évaluation certificative

Quand ?

L'évaluation certificative vient après tout le processus d'apprentissage, en ce compris l'évaluation formative et la (les) remédiation(s) éventuelle(s).

Elle lui indique, ainsi qu'à ses parents, le degré d'acquisition des connaissances et le degré de maîtrise des compétences.

Elle permet au conseil de classe de prendre et de motiver ses décisions en fin d'année scolaire, soit pour le passage de classe, soit pour l'obtention du certificat.

Cette évaluation, rigoureusement préparée, doit correspondre exactement à la compétence énoncée.

A l'issue de la première et de la seconde étapes, les épreuves étant externes, l'enseignement doit absolument y préparer correctement et suffisamment les élèves.

Ces deux évaluations sont élaborées sur base des Socles de compétences ; document reprenant, pour chaque discipline, les compétences à acquérir idéalement par chaque élève quelle que soit l'école qu'il fréquente.

Dès le mois de juin 2009, une évaluation externe certificative interréseaux délivrera le CEB.

Comment ?

Trois qualités sont requises pour les épreuves certificatives :

1. **Validité** : l'épreuve doit mesurer exactement la compétence évaluée, ni plus ni moins ;
2. **Fidélité** : une bonne épreuve ne peut donner des résultats fluctuants à des moments différents ;
3. **Conformité** : elle doit être identique aux conditions de l'apprentissage.

L'évaluation certificative doit être annoncée aux élèves et le niveau d'exigences doit être précisé au préalable.

**En synthèse**

Évaluation formative	Évaluation certificative
<p><b>Buts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ informer l'élève sur ses points forts et ses points faibles ;</li> <li>▫ guider l'élève dans ses apprentissages quotidiens ;</li> <li>▫ informer l'enseignant sur l'efficacité de sa démarche pédagogique et lui permettre de la réguler.</li> </ul> <p><b>Caractéristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ est communiquée sous forme de conseils ou de procédures à respecter (qui deviendront des indicateurs dans l'évaluation certificative) ;</li> <li>▫ privilégie la formation et la remédiation ;</li> <li>▫ n'est JAMAIS une sanction.</li> </ul>	<p><b>Buts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ informer l'élève sur le niveau de ses acquisitions et sur les compétences maîtrisées ;</li> <li>▫ prendre des décisions à la fin d'une étape.</li> </ul> <p><b>Caractéristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ communiquée par le nombre de compétences acquises ;</li> <li>▫ informe uniquement sur la réussite ou l'échec ;</li> <li>▫ sanctionne le passage d'une étape à l'autre.</li> </ul>

Evaluer est donc un art difficile dans lequel l'enseignant doit conjuguer avec prudence des indicateurs aussi variés que les notes, l'évolution du travail de l'élève...

### 3. Tenir les documents pédagogiques

Sur la base légale de l'arrêté royal du 11 décembre 1987 déterminant le règlement organique des établissements d'enseignement, tout enseignant doit tenir :

- un journal de classe mentionnant l'objet de chaque période de cours,
- une préparation pour chaque cours et activité.

Cet arrêté stipule également que les professeurs, chacun en ce qui le concerne, s'assurent de la bonne tenue des journaux de classe des élèves.

L'inspection demande :

- un journal de classe préparé avant la journée de cours, précisant le cours, la classe, la date, l'heure de cours, le sujet de la leçon donnée, la (les) compétence(s) ciblée(s), les absences des élèves et des remarques personnelles ;
- une préparation pédagogique<sup>1</sup> pour chaque activité ;
- les fiches individuelles d'évaluation régulièrement complétées ;
- une planification de la matière.

---

<sup>1</sup>Voir à ce sujet les directives spécifiques de son inspecteur.

## 4. Préparer une activité d'apprentissage... c'est d'abord se poser des questions !

Pour qui ?

Pour quoi ?

Quoi ?

Quand ?

Comment ?

Est-ce bien ?

**Tout apprentissage doit être pensé, réfléchi, organisé.**

**Pour qui ? ⇒ Connaître les élèves.**

Pour concevoir des activités d'apprentissage pertinentes, il faut envisager les caractéristiques du groupe classe.

*En pratique*

- Tenir compte du groupe-classe :
  - du nombre d'élèves,
  - des différences individuelles sur le plan des besoins (fatigabilité...),
  - des différences individuelles sur le plan des aptitudes (stade de développement cognitif, capacité d'écoute, pouvoir de concentration...),
  - des différences individuelles sur le plan des acquis (savoir et savoir-faire maîtrisés, c'est-à-dire ce que les élèves savent déjà et sont déjà capables de faire),
  - des représentations des enfants,
  - du rythme de chacun,
  - des intérêts des élèves en fonction de leur degré de maturité,
  - des différences individuelles sur le plan des attitudes (savoir être),
  - des affinités ou incompatibilités entre élèves,
  - ...

**Pour quoi ? ⇒ Réfléchir à la (aux) finalité(s) de l'enseignement.**

Tout enseignement s'inscrit dans un projet de société. Ce sont les finalités assignées à l'enseignement qui orientent les choix pédagogiques et méthodologiques.

*En pratique*

- Lire le décret « Missions ».
- Prendre connaissance des valeurs et exigences annoncées dans le projet éducatif et pédagogique de la Communauté française.
- Lire le projet d'établissement.

### Outils

- ❖ Le décret « Ecole de la réussite »,
- ❖ Le décret « Missions »,
- ❖ Le « Contrat pour l'école : 10 priorités pour nos enfants »
- ❖ Le projet éducatif et pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française
- ❖ Le projet d'établissement où l'on enseigne
- ❖ L'adresse du site de l'enseignement : [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

**Quoi ?** ⇒ *Choisir les compétences à faire acquérir.  
Déterminer l'(les) objectif(s) de l'activité.*

Le décret «Missions» du 24 juillet 1997 a introduit une nouvelle approche de la définition des contenus de l'enseignement et de leur maîtrise. Adoptés par le Parlement de la Communauté française, les socles de compétences, s'imposent à tous les réseaux et constituent le *cahier des charges* imposé à tous les pouvoirs organisateurs.

À partir de ce référentiel commun, chaque pouvoir organisateur, conservant sa liberté pédagogique et méthodologique, arrête son propre programme qui propose des situations mobilisatrices et indique les contenus d'apprentissage obligatoires ou facultatifs. Il fournit des orientations méthodologiques.

### En pratique

- Lire les socles de compétences.
- Lire le programme et s'interroger :
  - Quelles compétences vais-je privilégier pour que l'élève progresse et soit apte à poursuivre sa formation ?
  - Sont-elles sélectionnées et organisées à partir du niveau des élèves (aptitudes, acquis antérieurs...) ?
  - ...
- Situer l'(les) activité(s) dans le programme.
- Identifier la(les) compétence(s) susceptibles d'être mises en oeuvre.
- Cerner les contenus matière qui doivent être maîtrisés.
- Définir les objectifs pédagogiques spécifiques qui conduisent à l'acquisition de la (des) compétence(s) choisie(s).

### Outils

- ❖ Les socles de compétences
- ❖ Le programme
- ❖ Les manuels, dossiers pédagogiques, documentation personnelle, livres, revues spécialisées...
- ❖ Les journées pédagogiques et les personnes ressources (autres collègues, Inspecteurs, formateurs CAF...).

## Quand ? ⇒ *Planifier.*

Un cours doit être structuré et planifié à court, moyen et long terme. Chaque séance doit être envisagée dans une progression.

### *En pratique*

- Estimer le temps à consacrer à l'apprentissage (nombre d'heures de cours), y inclure les moments d'évaluation et de réajustement.
- Prévoir la durée de chaque étape de l'activité en tenant compte du temps que chaque élève mettra pour effectuer les tâches demandées.
- Tenir compte de la préparation et du rangement, des distances à parcourir pour se rendre là où les activités se dérouleront...

### *Outil*

- ❖ Le planning.

## Comment ? ⇒ *Choisir ses stratégies pédagogiques.*

Pour qu'un enseignement soit efficace, il faut que le déroulement de la leçon soit très bien pensé.

### *En pratique*

- Analyser la compétence, la décomposer et identifier les étapes
- Déterminer les objectifs.
- Choisir les activités d'enseignement / apprentissage.
- Prévoir les modalités de travail des élèves à chaque étape (consignes, degré d'autonomie, constitution des groupes...)
- Envisager l'organisation spatiale de la classe.
- Fixer les moment et les contenus d'intervention (consignes, mises au point théorique, synthèses partielles, supervision du travail des élèves...).
- Déterminer les ressources à utiliser (matériel, documents...).
- Prévoir des phases de recherche (expérimentation de procédures à mettre en œuvre, erreurs commises...), de synthèse (évaluer la démarche, dégager un modèle, structurer les connaissances acquises...), de réinvestissement (généralisation et transfert des acquis dans d'autres contextes)...

### *Outils*

- ❖ Les référentiels
- ❖ Les documents de l'inspection (vade-mecum, directives pédagogiques...)
- ❖ Les documents didactiques et pédagogiques (livres, publications, revues...).

## Est-ce bien ? ⇒ *Évaluer les compétences acquises.*

L'apprentissage s'appuie sur une évaluation formative qui permet à l'élève de prendre conscience de ses erreurs et de réajuster des productions. Elle informe l'enseignant sur les difficultés rencontrées par les élèves qui peut ainsi ajuster l'activité.

Les compétences définies et traduites en terme de programmes d'enseignement, il faut assurer une évaluation de leur acquisition et de leur niveau de maîtrise. Dans cette perspective, le décret « Missions » a prévu dans le dispositif général de pilotage, entre autres, la production de batteries d'épreuves d'évaluation étalonnées et correspondant aux compétences. Ces épreuves sont en voie d'être mises à la disposition de tous les établissements scolaires à titre indicatif.

### *En pratique*

- Identifier ce qui doit être évalué de manière formelle.
- Construire des évaluations qui permettent d'identifier les acquis et les difficultés rencontrées et choisir la forme la plus adéquate.
- Prévoir des critères d'évaluation.

### *Outils*

- ❖ Exemples d'évaluation produits par la Commission des outils d'évaluation
- ❖ <http://www.enseignement.be/@librairie/documents/EVAL/OUTILS.html>

## 5. Rédiger la préparation d'une activité d'apprentissage

Document à rédiger préalablement à chaque activité d'apprentissage et à tenir à la disposition de la direction et de l'inspection.

### Fiche de préparation

N°...
-------

<b>Situation mobilisatrice</b> <i>Mise en appétit des élèves</i>	
<b>Compétences exercées</b> <i>Savoirs, savoir-faire et attitudes mises en pratique</i>	
<b>Objectif(s)</b> <i>Ce que les élèves devront connaître ou seront capables de faire en fin d'activité</i>	
<b>Matériel didactique</b>	
<b>Déroulement de l'activité</b> <i>* Différentiation des structures de la classe : ce que les élèves réaliseront individuellement, en petits groupes, en groupe classe</i> <i>* L'objet de leur activité</i> <i>* Les conditions matérielles</i> <i>* Le temps imparti</i>	
<b>Au cahier de l'élève</b> <i>Ce que les élèves devront retenir de l'activité</i>	
<b>Evaluation</b> <i>Evaluation formative visant à apprécier le travail de chaque élève</i>	
<b>Prolongement(s)</b> <i>L' (les) activité(s) pouvant faire suite utile</i>	

## 6. Evaluer sa démarche

A l'issue d'une séquence, d'apprentissage, il est nécessaire de s'interroger sur les objectifs choisis, des processus d'apprentissage des élèves, des procédés utilisés...

- Les élèves ont-ils acquis les compétences que j'avais choisies ?
- Est-ce que j'ai pu mobiliser leur attention ?
- Les élèves ont-ils été actifs ?
- Les élèves ont-ils compris mes questions, mes consignes ?
- Ai-je amené les élèves à réfléchir ?
- L'ambiance du cours était-elle constructive ?
- Quelles difficultés les élèves ont-ils rencontrées ?
- Le matériel didactique était-il adapté ?
- Ai-je respecté ma planification ?
- Ai-je prévu suffisamment de temps ?
- Les documents pour les élèves étaient-ils adaptés, clairs et soignés ?
- Ai-je été encourageant, positif ?
- ...

Cette analyse doit déboucher sur une question fondamentale :

**Comment vais-je améliorer mon action ?**

Une auto-évaluation avec les élèves est également nécessaire :

- Ai-je appris quelque chose ?
- Suis-je satisfait de mon travail ?
- Est-ce que je peux l'améliorer ?
- Ai-je respecté les consignes ?
- Comment me suis-je comporté ?
- ...

*En pratique*

- Identifier les causes des difficultés rencontrées par les élèves et envisager les incidents qui ont pu se produire pendant l'activité.
- Modifier la préparation de l'activité en fonction des observations.
- Ajuster si nécessaire la planification des apprentissages.

## 7. Glossaire



**ACTIVITE D'APPRENTISSAGE** : leçon(s) prévue(s) pour que l'élève atteigne la (les) compétence(s) visée(s).



**COMPETENCE** : aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches.



**ÉVALUATION FORMATIVE** : procédure qui permet de vérifier le niveau d'acquisition des élèves pendant ou après une séquence de leçon ; elle a pour buts d'identifier les difficultés de l'élève et d'apporter les remédiations nécessaires.

**ÉVALUATION** : procédure qui permet d'évaluer, c'est-à-dire d'émettre un avis sur le travail fourni, à partir d'un objectif précis et en vue de prendre une décision.

**ÉVALUATION CERTIFICATIVE** : procédure qui permet de faire le bilan des acquis et qui se traduit par une note dans la fiche d'évaluation et au bulletin ; cette reconnaissance des acquis permet à l'élève de passer de phase ou d'obtenir le certificat de qualification.



**OBJECTIF** : énoncé d'une intention décrivant le résultat attendu à la suite d'une action. Définir un objectif d'une séquence d'apprentissage, c'est prévoir et décrire ce que l'élève devra savoir ou savoir faire à la fin de cette séquence.



**PEDAGOGIE DIFFERENCIEE** : démarche d'enseignement qui consiste à varier les méthodes.

**PREREQUIS** : connaissance ou compétence indispensable pour aborder avec succès un nouvel apprentissage.



**SAVOIRS** : ensemble des connaissances acquises.

**SAVOIR-ETRE** : attitude ou comportement vis-à-vis d'un individu, d'une idée, du matériel, d'une activité.

**SAVOIR-FAIRE** : application d'une règle, d'une connaissance ; habileté manifestée dans une situation précise ou ensemble de gestes, de méthodes les mieux adaptées pour réaliser une tâche donnée.

**SOCLES DE COMPETENCES** : Référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des huit premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études." (*Extrait du décret "Missions* »)